



Ville de Cerny

Extrait du registre des arrêtés

Essonne

8 rue Degommier 91590 CERNY ☎ 01 69 23 11 11 📠 01 69 23 11 10 @ mairie@cerny.fr

ARRÊTÉ N° 2020-I-103 – 5.4

PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS

À M. FRANÇOIS LACOMME, 5^{ème} ADJOINT

Le Maire de la commune de Cerny,
VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-18 qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,
VU la délibération n° 2020-II-2 -5.1 du Conseil municipal du 28 mai 2020 fixant à 5 le nombre des adjoints,
VU le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints, dressé le 28 mai 2020,
Considérant la nécessité, pour le bon fonctionnement des services, de donner délégation au 5^{ème} adjoint,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Monsieur François LACOMME, 5^{ème} adjoint, est délégué sous ma surveillance et ma responsabilité pour intervenir dans les domaines suivants : **Urbanisme et Petit patrimoine**. Il exercera toutes les fonctions inhérentes au suivi de ces affaires pour lesquelles il a, en outre, délégation de signature.

Article 2 : La signature des pièces et actes pour lesquels délégation a été donnée devra être précédée de la formule suivante : « Par délégation du maire ».

Article 3 : La Directrice générale des services et la Trésorière de la commune sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et inscrit au recueil des actes administratifs.

Article 4 : Copie du présent arrêté sera transmise à Mme la Sous-Préfète.

Fait à Cerny, le 4 juin 2020
Marie-Claire CHAMBARET,
Maire de Cerny



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.